



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU LUNDI 26 AVRIL 2021

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et un et lundi 26 avril à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
16/04/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Hélène POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
16/04/2021

Excusée représentée : ; Mme Aline COUTAREL représentée par Mme Mélanie BOCCALON.

Excusé : M. Christian BAÏSSE.

Monsieur Daniel CAMP a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-29 : Subvention 2021 – Association de Lutte contre les Maladies Animales (A.L.M.A.) du TARN

Annuellement l'Association de Lutte contre les Maladies Animales (A.L.M.A.) du Tarn demande une subvention pour les actions sanitaires collectives et d'identification des animaux.

Pour établir le montant de la subvention sont pris en compte, le nombre d'habitant multiplié par un taux auquel s'ajoute le nombre de bovins enregistrés dans la commune multiplié par un taux. Pour 2020 la subvention demandée s'élevait à 638,63 €.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention pour 2021 lorsque l'appel de cotisation sera transmis à la commune.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, :

- DECIDE d'attribuer une subvention à l'Association de Lutte contre les Maladies Animales (A.L.M.A.) du Tarn du montant qui sera indiqué sur l'appel de cotisation 2021.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jours, mois et an que dessus, et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

